



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

### COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 10 février 2020, à compter de dix-huit heures, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 4 février 2020, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, salle du conseil.

Marc GRICOURT, Maire de Blois préside la séance.

#### **Présents :**

Marc GRICOURT, Corinne GARCIA, Jérôme BOUJOT, Chantal REBOUT, Benjamin VETELE, Odile SOULES, Yann BOURSEGUIN, Christophe DEGRUELLE à partir de la délibération n° B-D2020-015, Isabelle LAUMOND-VALROFF, Gildas VIEIRA jusqu'à la délibération n° B-D2020-022, Pierre BOISSEAU à partir de la délibération n° B-D2020-023, Ozgur ESKI, Catherine MONTEIRO, Annick VILLANFIN, Fabienne QUINET, Chantal TROTIGNON, Jean-Benoît DELAPORTE, Sylvie BORDIER, Louis BUTEAU, Mathilde SCHWARTZ à partir de la délibération n° B-D2020-023, Sylvaine BOREL, Denys ROBILIARD à partir de la délibération n° B-D2020-023, Marie-Agnès FERET, Joël PATIN, Françoise BEIGBEDER, Jean-Michel BERNABOTTO, Marylène DE RUL, Rachid MERESS, Claire LOUIS à partir de la délibération n° B-D2020-005, Jean-Luc MALHERBE, Véronique REINEAU, Christelle FERRE, Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Hubert ARNOULX DE PIREY

#### **Pouvoirs :**

Yves OLIVIER donne procuration à Odile SOULES, François THIOLLET donne procuration à Françoise BEIGBEDER, Myriam COUTY donne procuration à Corinne GARCIA, Pierre BOISSEAU donne procuration à Jean-Benoît DELAPORTE jusqu'à la délibération n° B-D2020-022, Mathilde SCHWARTZ donne procuration à Joël PATIN jusqu'à la délibération n° B-D2020-022, Claire LOUIS donne procuration à Benjamin VETELE jusqu'à la délibération n° B-D2020-004.

#### **Excusés :**

Elise BARRETEAU, Alexis BOUCHOU, Jacques CHAUVIN, Jean-Louis BERGER, Louison DELVERT, Christophe DEGRUELLE jusqu'à la délibération n° B-D2020-014, Gildas VIEIRA à partir de la délibération n° V-D2020-023, Denys ROBILIARD jusqu'à la délibération n° V-D2020-022.

#### **Début de séance 18 h 00**

#### **Secrétaire de séance : Madame Marylène DE RUL**

<b>N° B-D2020-001</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – Article L. 2122-22 du CGCT - Délégation accordée au Maire par le conseil municipal - Compte-rendu des décisions prises
-----------------------	---

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.**

<b>N° B-D2020-002</b>	<b>INTERCOMMUNALITE</b> – Modification des statuts d'Agglopolys – Prise de la compétence optionnelle « Maisons France services »
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le transfert de compétence tel que décrit précédemment et développé dans le projet de nouveaux statuts joint à la présente délibération ;
- modifier les statuts de la Communauté d'agglomération dans sa rédaction ainsi proposée en annexe de la présente délibération ;
- dire que cette délibération sera notifiée au Préfet de Loir-et-Cher et au Président d'Agglopolys ;
- autoriser en conséquence, le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tout document y afférent et à dresser les procès-verbaux de mise à disposition des biens et des contrats nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

#### **Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-003</b>	<b>FINANCES – Taux d'imposition - Année 2020.</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 sans changement par rapport à l'année 2019, à savoir :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,30 %,
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,91 %.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 32 voix pour et 4 abstentions (Gildas VIEIRA, Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Hubert ARNOULX DE PIREY)**

<b>N° B-D2020-004</b>	<b>FINANCES – Budget principal - Exercice 2020 - Décision modificative n° 1.</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés conformément à la réglementation en vigueur.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-005</b>	<b>FINANCES – Mise en lumière du patrimoine - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2019	2020	2021	2022	2023
Mouvements prévus en CP	1 300 000,00 €	106 280,00 €	258 720,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	335 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		106 279,50 €				

Rappel n° d'AP : 2089LUMIEREAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-006</b>	<b>FINANCES – Réhabilitation du gymnase Marcel Cerdan - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2019	2020	2021	2022	2023
Mouvements prévus en CP	1 528 000,00 €	26 438,00 €	51 562,00 €	50 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		26 437,65 €				

Rappel n° d'AP : 2069CERDANAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-007</b>	<b>FINANCES – Réhabilitation du gymnase Marie-Amélie Le Fur (ex-Balzac) - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2016	2017	2018	2019	2020
Mouvements prévus en CP	2 350 000,00 €	6 527,00 €	72 676,00 €	59 673,00 €	1 801 954,00 €	409 170,00 €
Mouvements mandatés en CP		6 526,80 €	72 675,94 €	59 672,98 €	1 801 953,85 €	

Rappel n° d'AP : 2029BALZACAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-008</b>	<b>FINANCES</b> – Reconstruction du groupe scolaire Nord - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mouvements prévus en CP	9 960 000,00 €	2 988,00 €	185 108,00 €	1 894 892,00 €	3 710 000,00 €	3 910 000,00 €	257 012,00 €
Mouvements mandatés en CP		2 988,00 €	185 107,20 €				

Rappel n° d'AP : 2059SCOLAIRENORDAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-009</b>	<b>FINANCES</b> – Secteur Saint Vincent Gare Médicis - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AP votée et affectée	2 450 000,00 €	299 958,00 €	108 766,00 €	172 172,00 €	119 104,00 €	650 000,00 €	500 000,00 €	600 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		299 957,76 €	108 765,08 €	172 171,91 €				

Rappel n° d'AP : 2039STVINCENTAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-010</b>	<b>FINANCES</b> – Square Valin de la Vaissière - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2019	2020	2021
Mouvements prévus en CP	1 295 000,00 €	0,00 €	705 000,00 €	590 000,00 €
Mouvements mandatés en CP			0,00 €	

Rappel n° d'AP : 2079VALINAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-011</b>	<b>FINANCES</b> – Réhabilitation des gymnases Moussa Traoré et Jacques Azarian - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mouvements prévus en CP	3 765 000,00 €	0,00 €	50 717,00 €	499 283,00 €	3 000 000,00 €	200 000,00 €	15 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	50 716,62 €				

Rappel n° d'AP : 2049TRAOREAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-012</b>	<b>FINANCES</b> – Affranchissement du courrier du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) et du Pays des châteaux par la Ville de Blois - Remboursements 2019.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- arrêter les frais d'affranchissement dus à la Ville de Blois au titre de l'année 2019 par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à 35 319,06 €,
- arrêter les frais d'affranchissement dus à la Ville de Blois au titre de l'année 2019 par le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) à 538,80 € et par le syndicat mixte Pays des Châteaux à 1 483,11 €,
- demander à ce que ces sommes soient remboursées à la Ville de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités consécutives à la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-013</b>	<b>FINANCES</b> – Garantie par la Ville de Blois d'un emprunt souscrit par la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Réhabilitation thermique de 24 logements
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

La Ville de Blois accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 384 000 € souscrit par la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 99750, constitué d'une ligne du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville de Blois est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Ville de Blois s'engage dans les meilleurs délais à se substituer la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Blois s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-014</b>	<b>FINANCES</b> – Garantie par la Ville de Blois d'un emprunt souscrit par la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Réhabilitation de 136 logements
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

La Ville de Blois accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 356 000 € souscrit par la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 102775, constitué d'une ligne du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville de Blois est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Ville de Blois s'engage dans les meilleurs délais à se substituer la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Blois s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-015</b>	<b>FINANCES</b> – Garantie d'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations - Réaménagement de la dette de l'OPH de Loir-et-Cher « Terres de Loire Habitat » - Abrogation de la délibération n° V-D2018-303 du 17 décembre 2018
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- abroger la délibération n° V-D2018-303 du 17 décembre 2018,
- les conditions financières en vigueur des différentes lignes de prêts garanties par la Ville de Blois restent inchangées.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-016</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Blois auprès du Centre Intercommunal de l'Action Sociale (CIAS) du Blaisois
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter le renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Blois auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois, à hauteur de 20 % d'un temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, pour une durée d'un an susceptible de renouvellement, pour assurer la direction du CIAS du Blaisois,
- approuver la convention de mise à disposition individuelle selon le projet joint, étant précisé que le CIAS du Blaisois a déjà délibéré pour autoriser le Président ou son représentant à signer les renouvellements de la convention de mise à disposition, débutée le 1<sup>er</sup> mars 2018,
- autoriser le Maire, ou son représentant, toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération, ainsi que les renouvellements de convention de cette mise à disposition.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-017</b>	<b>ELUS MUNICIPAUX</b> – Missions municipales accomplies par les élus municipaux - Remboursements de frais
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser, dans le cadre de cette procédure, les remboursements de missions suivants :

Nom & Prénom	Date	Lieu	Objet de la mission	Frais à rembourser
PATIN Joël	25 Octobre 2019	ORLEANS	Conférence projet « Tous mobilisés pour Paris 2024 »	15,25 €
COUTY Myriam	07 Novembre 2019	NIORT	Forum national de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale	257,54 €
VETELE Benjamin	21 et 22 Novembre 2019	ORLY	Rencontre Nationales des villes éducatrices	90,00 €
SOULES Odile	29 Novembre 2019	ORLEANS	Journée du réseau régional	69,14 €

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-018</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b> – Restauration de l'église Saint-Nicolas-Saint-Laumer - Première tranche de travaux
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les demandes de subventions relatives à cette opération,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la demande d'autorisation de travaux sur monument historique et tous les documents nécessaires pour réaliser cette opération,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux et tous documents y afférents.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-019</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b> – Groupement de commandes avec Agglopolys, le Jeu de Paume et le CIAS du Blaisois pour les prestations de vérifications obligatoires des installations techniques du patrimoine bâti
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois, le Jeu de Paume et le CIAS pour la passation du marché de vérifications obligatoires des installations techniques du patrimoine bâti et autorisation de signer la convention et les marchés,
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement prévoyant notamment que la Ville de Blois assure les fonctions de coordonnateur du groupement,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché ou les marchés et tout acte y afférent.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-020</b>	<b>DEVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Approbation de la convention d'objectifs entre la Ville de Blois et l'association Les Vitrites de Blois pour l'année 2020
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Les Vitrites de Blois et à procéder au versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € euros pour l'année 2020 selon les conditions décrites dans la convention ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-021</b>	<b>URBANISME</b> – Concession Laplace – Autorisation donnée à la SEM 3 Vals Aménagement pour la cession d'une emprise foncière à la SCCV Le Belvédère du Jeu de Paume
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser la SEM 3 Vals Aménagement à céder, à la SCCV Le Belvédère du Jeu de Paume ou à toute société constituée par elle, un terrain d'une superficie de 859 m<sup>2</sup> pour le lot 11 et 482 m<sup>2</sup> pour le lot 17, issus respectivement des parcelles cadastrées section AS n° 362 et AS n° 363p (nouvellement AS n° 373) (sous réserve du document d'arpentage définitif), pour la réalisation d'un programme de 4 logements et 4 lots d'activités,
- dire que cette cession est consentie moyennant un prix de vente d'un montant total de 135 232 € HT, TVA en sus aux régime et taux en vigueur, sur la base de l'emprise foncière actuellement définie,
- autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-022</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Ville de Blois
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Ville de Blois qui comprend les pièces suivantes :
  - Un diagnostic,
  - Une stratégie territoriale,
  - Un programme d'actions incluant un dispositif de suivi et d'évaluation,
  - Une évaluation environnementale stratégique,
  - Un rapport environnemental.

Ces pièces sont annexées à la présente délibération.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 34 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Hubert ARNOULX DE PIREY)**

<b>N° B-D2020-023</b>	<b>URBANISME</b> – Programme Action Cœur de Ville - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'agglomération de Blois, Action Cœur de Ville
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'avenant n° 2 (ci-joint) à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'agglomération de Blois-Agglompolys, Action Cœur de Ville prenant acte de la transformation du périmètre Action Cœur de Ville (ACV) en périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), et de la mise à jour du programme d'actions,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de la convention cadre.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-024</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Plan de prévention du bruit dans l'environnement 3ème échéance - Approbation
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 3ème échéance relatif aux voies routières dont la gestion relève de la Ville de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaire à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-025</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> – Quartier Villejoint – Chemin du Clos Cornu – Déclassement partiel du domaine public communal – Cession d'une emprise de terrain issue du domaine public déclassé à Madame Sonia CHEVET
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider le déclassement d'une emprise de 29 m<sup>2</sup> environ correspondant à la partie de domaine public incluse dans la propriété de Madame Sonia CHEVET,
- approuver la cession au profit de Madame Sonia CHEVET de 29 m<sup>2</sup> environ, à l'euro symbolique,
- dire que les frais de division cadastrale et d'acte notarié seront à la charge de la propriétaire,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-026</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> – Quartier Saint Georges – Rue du Commandant Judes – Incorporation de terrain dans le domaine public routier communal
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- acquérir le terrain en vue de son incorporation dans le domaine public routier communal,
- autoriser cette acquisition au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, les frais d'acte notarié et de division cadastrale étant à la charge de la Ville,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer cette délibération et tous actes et pièces afférents à ce dossier.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-027</b>	<b>VOIRIE</b> – Quartier Villejoint - Rue Alexandre Vezin - Site Québecor - Dénomination d'une voie Simone et Cino DEL DUCA
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- dénommer la voie nouvelle créée sur l'ancien site Québecor, "rue Simone et Cino DEL DUCA",
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-028</b>	<b>CULTURE</b> – Passation d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat avec le Centre Européen de Promotion de l'Histoire du 21 juillet 2017
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville de Blois et le Centre Européen de Promotion de l'Histoire du 21 juillet 2017 et toute pièce afférente à ce dossier.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-029</b>	<b>CULTURE</b> – Interdiction des cirques avec animaux sauvages
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de ne plus accueillir de cirque à Blois avec des animaux d'espèces non domestiques ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-030</b>	<b>CULTURE</b> – Théâtre Monsabré - Subvention d'équipement pour l'année 2020
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider l'attribution d'une subvention d'équipement de 3 000 € à l'association pour l'exercice 2020,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-031</b>	<b>PETITE ENFANCE</b> – Convention de partenariat entre la Ville de Blois, l'association les Papillons Blancs - ADAPEI 41 et la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le partenariat entre l'Association les Papillons Blancs - ADAPEI 41, la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher et la Ville de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention relative à ce partenariat ainsi que toutes pièces afférentes à cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-032</b>	<b>SPORTS</b> – Macadam Blésois - 37 <sup>ème</sup> édition - Règlement intérieur - Organisation - Demandes de subventions auprès de la Région Centre-Val de Loire et du Département de Loir-et-Cher - Recherche de partenaires
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le règlement intérieur de la 37<sup>ème</sup> édition du Macadam Blésois,
- solliciter et accepter des subventions ou des participations auprès de la Région Centre-Val de Loire et du Département de Loir-et-Cher,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les contrats, conventions et autres documents relatifs à l'organisation de la manifestation, avec les sponsors, mécènes ou parrains et autres partenaires,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec la société Protiming, précisant les modalités de partenariat,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**



<b>N° B-D2020-033</b>	<b>SPORTS</b> – Convention de partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) ADA BLOIS BASKET
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser la subvention à la SASP ADA BLOIS BASKET. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire J 11 40-6574,
- autoriser le Maire ou son représentant à verser les crédits à la SASP ADA BLOIS BASKET au titre des missions d'intérêt général. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire J11 40-6042,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant à la SASP ADA BLOIS BASKET de mettre en œuvre les actions retenues.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-034</b>	<b>SPORTS</b> – Subvention exceptionnelle au Rugby Club de Blois
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention de 4 000 € au Rugby Club de Blois. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire J 11 40-6574,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au versement de cette subvention.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-035</b>	<b>SPORTS</b> – Conventions avec les associations et organismes subventionnés en fonctionnement pour l'exercice 2020
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés, conformément à la réglementation en vigueur.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-036</b>	<b>SPORTS</b> – Anneau cyclable Puy Cuisy - Autorisation du transfert d'un permis de construire de l'AAJ Blois à la Ville de Blois
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant, à déposer et à signer toutes les pièces nécessaires à la demande de transfert du permis de construire n° 41018 17 00080, accordé le 24 avril 2018 à l'AAJ Blois, ainsi que tous les documents nécessaires pour réaliser cette opération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-037</b>	<b>SPORTS</b> – Anneau cyclable Puy Cuisy - Autorisation de dépôt d'un permis de construire modificatif
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à déposer et à signer toutes les pièces nécessaires à la demande de modification du permis de construire n° 41018 17 00080, accordé le 24 avril 2018 à l'AAJ Blois, ainsi que tous les documents nécessaires pour réaliser cette opération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-038</b>	<b>SANTE</b> – Projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire - Attribution d'une subvention à 3 Vals Aménagement
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- verser la participation financière à 3 Vals Aménagement selon les modalités retenues dans la convention triennale,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention relative au projet de création d'une structure de santé dans le quartier Vienne ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- autoriser le Maire ou son représentant à solliciter toutes autres demandes de subventions dans le cadre de la réalisation de ce projet.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-039</b>	<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b> – Convention de partenariat relative au poste de référent pour les femmes victimes de violences au sein du couple dans le Loir et Cher – 2020-2021-2022
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- abroger la délibération n° V-D-2019-215 du 30 septembre 2019, qui autorisait la signature de la convention de partenariat relative au poste de référent pour les femmes victimes de violences au sein du couple dans le Loir et Cher pour la période 2019-2020-2021,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relative au poste de référent pour les femmes victimes de violences au sein du couple dans le Loir et Cher pour la période 2020-2021-2022,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° B-D2020-040</b>	<b>DROIT DES FEMMES</b> – Féminisation des équipements publics, l'Espace Quinière devient l'Espace Quinière - Rosa Parks
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- attribuer à l'Espace Quinière, le nom de Rosa Parks, en reconnaissance de son engagement contre la ségrégation, la lutte pour l'égalité et la lutte pour le droit des femmes ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

---

**La séance est levée à 20h00**

***Le recueil des actes administratifs à portée réglementaire de la collectivité, établi trimestriellement, en application du CGCT et notamment des articles L. 2131-1 et R. 2121-10, est consultable sur le site internet de la ville (<https://www.blois.fr/>) et à l'accueil de l'hôtel de ville aux horaires d'ouverture au public.***